



## Conseil communal

### Séance du 29 janvier 2018

#### **SJ3ACF - CRECCIDE A.S.B.L. - Affiliation 2018 - Examen - Décision.**

Référence : CC/18/1/14

Présences : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. François DEVILLERS, ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Échevins, M. FACCO Giorgio, Président du CPAS, Melle Cynthia PERNIAUX, MM. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, ~~HUIN Michel~~, Mme MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHÈRE Thierry, M. CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, MENCACCINI Valeria, Conseillers communaux et M. Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur Général.

#### **Le Conseil communal, en séance publique.**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) et son article L1122-30 impliquant que le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal ; que l'engagement de la Commune de MORLANWELZ dans des relations contractuelles avec des tiers via convention relève de l'intérêt communal ; Vu la Délibération du Collège communal (cc/17/36/42) du 25 septembre 2017 relative au renouvellement de l'affiliation avec l'A.S.B.L. CRECCIDE pour l'année 2018 ;

Considérant la volonté du Collège communal de MORLANWELZ de poursuivre sa collaboration avec le Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie via l'A.S.B.L. CRECCIDE ; que le montant de la cotisation s'élève à 400,00 euros/an ;

Considérant que la dépense est budgétisée sous l'article 761/332-01 de 2018 ;

Sur proposition de l'Échevine de la Jeunesse ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Directeur Général de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

#### **DÉCIDE**

##### **À l'unanimité :**

Article unique. - De marquer accord sur la Convention avec l'A.S.B.L. CRECCIDE reprise ci-dessous :

« ...

**" Convention de partenariat entre le Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie asbl et l'Administration communale de MORLANWELZ, pour l'année 2018. "**

##### **Entre**

La Commune de MORLANWELZ, Rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 MORLANWELZ, représentée par Messieurs Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur général et Christian MOUREAU, Bourgmestre, de la Commune de MORLANWELZ,

##### **ET**

Le Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie A.S.B.L., Rue de Stierlinsart, 45 à 5070 FOSSES-LA-VILLE,

**il a été convenue ce qui suit :**

La Commune de MORLANWELZ s'engage à s'acquitter de l'affiliation d'un montant de 400,00-€ (quatre cents euros) au CRECCIDE A.S.B.L. dans le cadre de la mise en place / du suivi du Conseil communal des Enfants et ou du Conseil des Jeunes afin de bénéficier de l'offre de services proposée. Cette somme sera versée avant le 31 décembre 2018.

Le CRECCIDE A.S.B.L. s'engage à respecter l'offre de service ci-annexée pour toutes les activités menées par le CCE et ou le CCJ ou organisées par le CRECCIDE A.S.B.L. entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

Date et signatures des parties.

... »

En séance, le 29 janvier 2018  
PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,  
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,  
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :  
*Le 6 février 2019,*

Le Directeur Général,  
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Bourgmestre,  
Christian MOUREAU